

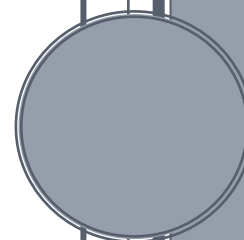


# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Février 2016 – Mars 2017

**Olivier SCHMITZ**

Gouverneur de la province de Luxembourg



<b>1. Matières fédérales</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Sécurité</b>	<b>3</b>
1.1.1. Planification	3
1.1.1.1. État des lieux	3
1.1.1.2. Aides aux communes	3
Nouveau canevas de PGUI communal	4
Formations	4
Plateforme d'échanges	5
1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale	5
Équipement du Centre de Crise	5
PGUI provincial	5
PPUI provincial « Terro »	6
PPUI Seveso	6
Plan MASH	6
Fiches réflexes	6
Exercices	8
1.1.1.4. Collaborations internationales	8
1.1.2. Gestion de crise	9
1.1.2.1. Attentats du 22 mars	9
1.1.2.2. Barrages routiers	9
1.1.2.3. Coupure téléphonique 112	10
1.1.2.4. Inondations	10
1.1.2.5. Barrage Nisramont	11
1.1.2.6. Grèves gardiens de prisons	11
1.1.2.7. Blocages routiers – Foire de Libramont	12
1.1.2.8. Intempéries hivernales	12
<b>1.2. Activités administratives, d'appui et de contrôle</b>	<b>12</b>
1.2.1. Tutelles	13
1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg	13
1.2.1.2. Zones de Police	13
1.2.2. Armes	14
1.2.3. Passeports	14
1.2.4. Explosifs	14
1.2.5. Fonds Seveso	14
1.2.6. Dérogations d'architectes	15
1.2.7. Organisations sportives	15
1.2.7.1. Rallyes	15
1.2.7.2. Courses cyclistes	15
1.2.8. Prisons	15
1.2.9. Santé	16
1.2.9.1. COAMU	16
1.2.9.2. Hélicoptères médicalisés	16
1.2.9.3. CPT-Lux	16
<b>1.3. Conférence des gouverneurs</b>	<b>17</b>
<b>2. Matières régionales</b>	<b>18</b>
<b>2.1. Gestion de crise</b>	<b>18</b>
<b>2.2. Cellule Éducation Prévention</b>	<b>18</b>
<b>2.3. Supracommunalité</b>	<b>19</b>
<b>2.4. Activités administratives, d'appui et de contrôle</b>	<b>19</b>
2.4.1. Tutelles	19
2.4.1.1. CPAS	19
2.4.1.2. Fabriques d'église	20

2.4.2.	Receveurs régionaux	20
2.4.3.	Calamités	20
2.4.4.	Cité des métiers	20
2.4.5.	Gardes champêtres	21
2.4.6.	Funérailles et sépultures	21
<b>2.5.</b>	<b>Comité stratégique</b>	<b>21</b>
<b>3.</b>	<b><i>Matières communautaires</i></b>	<b>23</b>
3.1.	ONE	23
<b>4.</b>	<b><i>Matières provinciales</i></b>	<b>25</b>
4.1.	Collège	25
4.2.	Conseil	25
4.2.1.	Discours 27 février 2016	25
4.2.2.	Enjeux du 112	26
4.2.3.	Mercuriale	26
4.3.	Conférence Luxembourgeoise des Élus	26
<b>5.</b>	<b><i>Activités de représentation, de réseaux et de partenariats</i></b>	<b>27</b>
5.1.	Protocole	27
5.1.1.	Titres royaux	27
5.1.2.	Te Deum du 21 juillet	28
5.2.	Relations internationales	28
5.2.1.	Visites d'Ambassadeurs	28
5.2.2.	Voyages	28
5.2.2.1.	Jumelages avec la Chine et le Bénin	28
5.2.2.2.	MIPIM	29
5.2.3.	Grande Région	29
5.3.	Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques	29
5.4.	Réceptions, colloques et relations publiques	30
5.4.1.	Présidence d'ASBL	30
5.4.1.1.	RéseauLux	30
5.4.1.2.	Godefroid	30
5.4.2.	Colloque sur la planification d'urgence	30
5.4.3.	Colloques Grande Région	30
5.4.4.	Maison des services publics	31
5.4.5.	Campus ULg-Arlon	31
5.4.5.1.	Comité stratégique du Campus d'Arlon	31
5.4.5.2.	Administrateur-Observateur de l'ULg	31
5.4.6.	Idelux	31
5.4.7.	Marianne de Cristal	31
5.4.8.	Confréries	32
<b>6.</b>	<b><i>Organisation interne et moyens</i></b>	<b>33</b>
6.1.	Cabinet	33
6.2.	Agent provincial détaché	33
6.3.	Officier de liaison	34
6.4.	Site internet	34
6.5.	Communication	34

## MATIÈRES FÉDÉRALES

---

### 1.1. SÉCURITÉ

#### 1.1.1. Planification

##### 1.1.1.1. État des lieux

Dès ma prise de fonction, le 1er février 2016, j'ai désiré aller à la rencontre des premiers acteurs de terrain : les mandataires communaux.

L'année 2016 s'est donc écoulée au rythme de mes visites dans les quarante-quatre communes de la province de Luxembourg. Plusieurs objectifs étaient poursuivis :

- Rencontrer les collègues communaux de la province.
- Faire un état des lieux de la planification d'urgence en province de Luxembourg
- Faire un état des lieux de l'action sociale en province de Luxembourg
- Être à l'écoute des difficultés des pouvoirs locaux
- Découvrir le tissu culturel, économique, social, etc. de la province de Luxembourg

##### 1.1.1.2. Aides aux communes

Outre la connaissance des pouvoirs locaux, cette tournée des communes m'a permis de faire un grand constat : le niveau insuffisant de planification d'urgence dans les communes de la province de Luxembourg.

Ainsi, je me suis rendu compte que 75% des communes luxembourgeoises disposaient d'un PGUI vieux de plus de cinq ans. Quatre communes n'avaient elles même pas encore désigné de fonctionnaire en planification d'urgence.

Mon objectif sera de concilier concrètement l'aide aux communes en application des circulaires prises en application de l'A.R. du 16 février 2006 et en tant qu'autorité d'impulsion à une politique de supracommunalité.

#### Aides aux communes - Nouveau canevas de PGUI communal

L'une des grandes difficultés de nos communes en matière de planification d'urgence est le manque de moyens, tant humains que techniques.

C'est pourquoi, mes services et moi-même avons élaboré un tout nouveau canevas de PGUI communal que nous avons mis à disposition (sans aucune obligation) de toutes les communes. Ce plan recentre le travail des fonctionnaires en planification d'urgence sur l'analyse de risque qui, selon l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif à la planification d'urgence et gestion de crise, doit être à la base de la réflexion menée dans le cadre de la rédaction du PGUI.

Cette aide a été accueillie chaleureusement par une grande majorité des communes qui n'avaient jusqu'à présent pas de base solide sur laquelle s'appuyer.

#### Aides aux communes - Formations

L'autre difficulté de nos communes est le manque de connaissance des matières liées à la sécurité (législation, procédures, concepts techniques, services d'urgence et d'intervention, etc.).

Pour pallier ce manquement, mes services et moi-même avons décidé de proposer des formations en planification d'urgence et gestion de crise en province de Luxembourg.

Grâce à un partenariat avec la Province, nous avons pu lancer plusieurs cycles de formations, pensés, planifiés et organisés dans le courant de l'année 2016, dès le début de cette année 2017. À ce jour, plus de 150 personnes se sont inscrites à ces formations.

Formation à laquelle l'ensemble des membres de la cellule de sécurité provinciale participent comme chargés de cours. J'y dispense d'ailleurs moi-même plusieurs heures de cours, notamment sur les responsabilités qui incombent aux autorités communales.

Outre l'aspect législation et responsabilités des autorités communales, nous présentons aux participants (bourgmestres, fonctionnaires planu, membres des services d'urgence et d'intervention, etc.) les cinq disciplines ainsi que les moyens mis à leur disposition en cas de crise.

Le but de ces formations est de donner des premières bases qui permettront aux fonctionnaires planu de mieux appréhender leur travail et aux bourgmestres de ne pas hésiter à déclencher une phase communale lorsque la situation le requiert.

Ces formations offrent également la possibilité aux fonctionnaires communaux chargés de la planification d'urgence de se former un réseau. Elles offrent également la possibilité aux acteurs de la sécurité civile de se rencontrer régulièrement.

### Aides aux communes - Plateforme d'échanges

Pour aider les communes et leurs fonctionnaires planu, mes services ont développé une plateforme informatique d'échanges d'informations et d'expériences.

Celle-ci permet également aux fonctionnaires planu d'entrer plus facilement en contact avec les responsables provinciaux de la planification d'urgence.

#### 1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale

L'une des principales missions des gouverneurs concerne la sécurité civile.

Aussi, je considère, en respect de l'Arrêté royal de 2006, que la cellule de sécurité provinciale, que je préside, doit toujours être l'organe de réflexion et de travail en matière de planification d'urgence en province de Luxembourg.

Je convoque donc une cellule de sécurité provinciale au rythme minimum d'une par mois, et ce depuis mon entrée en fonction.

Une de mes volontés a également été de redonner à toutes les disciplines une place au sein de cet organe. En effet, des tensions du passé avaient écarté certains de ces membres. Aujourd'hui, chaque responsable de discipline est associé de manière juste et équilibrée à l'ensemble des réflexions que nous menons en matière de sécurité civile.

Enfin, le premier objectif que j'ai assigné à la cellule de sécurité provinciale était de définir les grandes priorités et axes de travail que ce soit à court, à moyen ou à long terme (voir Annexe).

### Cellule de sécurité provinciale - Équipement du Centre de Crise

Mes services et moi-même avons réévalué la pertinence de la localisation du Centre de Crise, alors situé au Palais provincial, et décidé qu'il était opportun de le déplacer vers les locaux de la Police fédérale d'Arlon, aux côtés des autres centraux d'appel (112 – 101 – 1733).

Nous avons donc dû équiper cette nouvelle salle en matériel adéquat.

Aujourd'hui, nous disposons d'une salle fonctionnelle où nous tenons toutes nos réunions de cellule de sécurité provinciale.

Une réflexion est actuellement en cours en ce qui concerne la désignation et l'équipement d'un second centre de crise qui pourrait servir de back-up au premier.

### Cellule de sécurité provinciale - PGUI provincial

Le premier chantier qui a retenu l'attention et l'investissement de notre cellule de sécurité provinciale est la mise à jour du PGUI de la province de Luxembourg.

Approuvée le 22 décembre 2011, cette version était devenue dépassée.

Ce travail de mise à jour a rythmé une bonne partie de l'année 2016. Le travail n'est d'ailleurs pas encore tout à fait terminé, mais nous avons bon espoir de pouvoir approuver la nouvelle mouture d'ici la fin du mois de juin 2017.

#### Cellule de sécurité provinciale - PPUI provincial « Terro »

À la demande des autorités fédérales, mes services et moi-même nous sommes lancés dans la rédaction d'un plan particulier d'urgence et d'intervention « terro ou amok ». Ce plan a été déposé auprès du ministre de l'Intérieur et a été approuvé en date du 26 avril 2017.

#### Cellule de sécurité provinciale - PPUI Seveso

La province de Luxembourg compte trois sites industriels classés « Seveso 1 ». Ceux-ci demandent une attention toute particulière en raison du risque important qu'ils représentent pour la population. Les produits utilisés en leur sein pourraient en effet avoir des conséquences désastreuses en cas d'incident.

L'une de ces entreprises, Burgo Ardennes, sise à cheval sur les communes de Virton et Rouvroy, présentait des lacunes administratives graves sur le plan de la sécurité. Après avoir reçu les responsables de l'entreprise et les deux bourgmestres concernés, nous avons convenu que mes services, en collaboration avec la cellule Seveso du SPF Intérieur, offriraient l'assistance nécessaire pour que Burgo Ardennes puisse rendre un plan en adéquation avec la réalité du danger que représente le site.

Lors de l'année 2016, la cellule de sécurité provinciale a également validé la mise à jour du PPUI de l'entreprise Antargaz, sise à Habay. Un travail auquel les services du SPF Intérieur d'Arlon ont pris part de manière active.

#### Cellule de sécurité provinciale - Plan MASH

L'année 2016 m'a également permis de rencontrer les membres de la direction de Vivalia, l'intercommunale des soins de santé sur le territoire de la province de Luxembourg.

Tous ces sites doivent être munis d'un plan de mise en alerte des services hospitaliers (MASH). Or les hôpitaux de la province de Luxembourg n'en étaient qu'aux prémices de réflexions en la matière.

Différentes réunions avec les responsables médicaux de Vivalia m'ont permis de les conscientiser de l'extrême nécessité de travailler à la réalisation de ces plans MASH dans les plus brefs délais.

Pour les aider dans leur tâche, mes services de planification d'urgence leur offrent une expertise dans la réalisation de plan.

#### Cellule de sécurité provinciale - Fiches réflexes

Pour éviter de multiplier les plans particuliers d'urgence et d'intervention, la cellule de sécurité provinciale a décidé de privilégier pour certaines problématiques un format « moins lourd » : la fiche réflexe qui complète le PGUI provincial pour des thématiques plus précises.

- ***Neige – intempéries hivernales***

La province de Luxembourg est la première concernée lorsque l'on parle d'intempéries hivernales. Chaque année, souvent dans le courant du mois de janvier, de fortes chutes de neige causent de gros embarras de circulation sur les axes principaux qui traversent la province (E411, E25, N4) ainsi que sur les axes secondaires.

Aussi, une fiche réflexe prévoit qu'en cas de fortes chutes de neige ou d'annonce de fortes chutes de neige, la cellule de sécurité provinciale se réunisse en comité de coordination afin d'anticiper d'éventuels problèmes liés à ces chutes.

Cette cellule vient en complément des actions menées par la Cellule d'Action Routière (CAR) mise sur pied par le CRC-W.

- ***Camps de mouvement de jeunesse***

L'une des problématiques récurrentes connues en province de Luxembourg concerne les camps de jeunesse qui pullulent tout au long de l'été dans toutes les communes de la province.

En effet, tous ces jeunes sont bien souvent livrés à eux-mêmes et se retrouvent rapidement désemparés, voire même carrément en danger, lorsque de grosses intempéries estivales surgissent.

La localisation et l'accès à certains sites de camps posent bien souvent d'énormes problèmes aux services d'urgence et d'intervention.

De nombreuses réunions ont été consacrées à ce sujet. L'une d'entre elles a notamment vu la participation de l'ensemble des fédérations de mouvement de jeunesse.

Ceux-ci ont bien pris conscience de la problématique et, outre fournir une information et une formation plus complète aux responsables de camps, ont proposé de participer à nos réflexions et se sont même pour certains inscrits aux formations que mes services et moi-même dispensons.

Nous avons également fortement insisté auprès des autorités locales sur la responsabilité des propriétaires des terrains loués aux fédérations.

- ***Grands Évènements***

La réalisation d'un formulaire multidisciplinaire à faire remplir aux organisateurs des grands évènements se déroulant sur le territoire de la province de Luxembourg fut l'une des priorités de l'année 2016.

Les premiers jalons de ce formulaire ont donc rapidement été lancés. La rédaction du dit formulaire a été finalisée à la fin de l'année 2016.

Dès 2017, nous avons proposé à l'ensemble des bourgmestres d'utiliser le formulaire pour tous les évènements de grande ampleur se déroulant sur le territoire de leur commune. Nous rendrons son utilisation obligatoire dès le début de l'année 2018.



### Cellule de sécurité provinciale - Exercices

L'arrêté royal du 16 février 2006 prévoit la nécessité pour chaque autorité, qu'elle soit communale ou provinciale, d'organiser un exercice annuellement.

J'ai rapidement constaté que cette obligation était loin d'être remplie en province de Luxembourg puisqu'en dix ans, la province n'a connu qu'un seul exercice.

#### • *Provinciaux*

Le 22 novembre 2016, le Centre de Crise fédéral organisait un test de son schéma d'alerte vers les provinces.

Nous avons décidé de prolonger l'expérience en profitant de l'occasion pour tester notre schéma d'alerte provincial.

Ce simple test nous a permis de déceler quelques petites anomalies.

Enfin, en collaboration avec mes collègues gouverneurs nous testerons prochainement notre PPUI « Terro et Amok » dans le cadre d'un exercice.

Je me rendrai à la fin de cette année en Brabant wallon pour participer à l'évaluation de mon collègue, Gilles Mahieu, qui me rendra la pareille.

#### • *Communaux*

En collaboration avec le Commandement militaire de la province de Luxembourg, nous proposons aux communes des exercices « clef sur porte ».

Ceux-ci ne sont pas des exercices grandeur nature qui demandent énormément de moyens et de préparation, mais des exercices « table top » qui permettent en peu de temps de vérifier les schémas d'alerte et de tester la manière de gérer une crise.

Ces exercices ont été élaborés à la fin de l'année 2016 et proposés aux communes dès le début de l'année 2017.

Trois conditions doivent être remplies par les communes pour bénéficier de ce programme :

- Disposer d'un PGUI communal mis à jour selon le canevas proposé par la cellule de sécurité communale
- Avoir réuni sa cellule de sécurité communale dans l'année écoulée
- Avoir testé son schéma d'alerte

Plusieurs communes se sont rapidement montrées intéressées. Les premiers exercices devraient se dérouler dans les prochaines semaines. Sept exercices communaux devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2017.

#### 1.1.1.4. Collaborations internationales

En matière de sécurité civile, il est indispensable de collaborer avec ses voisins directs. Aussi, j'ai, rapidement après ma prise de fonction, rencontré les représentants de départements français limitrophes à la province de Luxembourg (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Ardennes) ainsi que les responsables de la sécurité civile du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces rencontres ont permis de mieux comprendre les procédures d'intervention respectives, mais également de mieux se connaître. Les différents services d'urgence et d'intervention, qui ont participé à chacune de ces rencontres, ont également pu nouer des contacts très intéressants avec leurs homologues français et grand-ducaux.

Un projet Interreg commun a même été lancé en partenariat avec mon collègue de Namur et la préfecture des Ardennes. Le projet CAPITO permettra l'engagement d'une personne pour recenser tous les accords « de comptoir » passés entre les zones de secours (Zone Luxembourg et DinaPhi pour la Belgique et le SDIS 08 pour la France). Le but est d'officialiser ces accords dans une convention plus globale et, in fine, d'arriver à la réalisation d'un exercice commun transfrontalier en matière d'intervention « pompiers ».

## **1.1.2. Gestion de crise**

### **1.1.2.1. Attentats du 22 mars**

Suite aux terribles attaques terroristes du 22 mars 2016 à Zaventem puis à Maelbeek et le déclenchement de la phase fédérale par le Centre de Crise fédéral, notre cellule provinciale de sécurité s'est réunie en comité de coordination comme le prévoit l'Arrêté royal du 16 février 2006.

Nous avons essentiellement mené des actions de mises en alerte de services tels que les services hospitaliers ou d'interventions hospitalières au cas où le fédéral faisait appel à des renforts.

Notre préoccupation fut également d'anticiper les retombées de ces événements tragiques sur la vie quotidienne des Luxembourgeois. Nous avons procédé à une analyse de risque sur base des événements programmés en province de Luxembourg et pris les devants pour assurer le retour des élèves qui habituellement utilisaient les transports en commun qui, vu les circonstances, furent mis à l'arrêt ce jour-là.

### **1.1.2.2. Barrages routiers**

Dès le 4 avril 2016, et ce pour une durée d'une semaine, les transporteurs routiers ont entrepris des actions de manifestations suite à l'instauration par le Gouvernement wallon de la taxe kilométrique.

Ces actions de contestation se sont matérialisées par des barrages routiers sur les grands axes ainsi que sur la neutralisation de l'entrée de certains zonings industriels stratégiques (contenant notamment les réserves de carburant).

En province de Luxembourg, ce sont principalement la E411 (avec un point critique à Habay) et la N4 (Bastogne) qui furent touchées avec des files longues parfois de 17 kilomètres.

Tout au long de la semaine, mes services et moi-même avons suivi de très près les événements, notamment pour porter assistance aux personnes coincées durant de longues heures dans ces files.

Finalement, une réunion est organisée le 6 avril au Centre de Crise fédéral. Le Directeur a alors pris la décision de déclencher une phase fédérale avec intervention de la Police fédérale pour déloger les camions bloquants.

En respect de l'Arrêté royal de 2006, j'ai donc mis sur pied un comité de coordination pour exécuter les mesures décidées par le fédéral, avec la collaboration du Parquet.

L'action menée par le DirCo, le Commissaire divisionnaire Daniel Sommelette, fut d'une rare efficacité puisque les camionneurs reprirent tous la route très rapidement.

#### **1.1.2.3. Coupure téléphonique 112**

Le 29 avril 2016, un incident bénin en plein cœur de Namur aura des répercussions inattendues pour notre province.

En effet, l'incendie d'une cabine de câbles de fibre optique sous le pont de Louvain à Namur provoquera la coupure momentanée des services d'appels d'urgence 100-112.

En province de Luxembourg, c'est durant de nombreuses heures que ce numéro vital ne sera plus accessible aux Luxembourgeois.

Finalement, ne recevant que très peu d'informations sur la nature du problème et surtout sur les délais d'intervention, nous avons pris les devants en ouvrant rapidement un nouveau numéro d'appel d'urgence que nous avons massivement diffusé. Celui-ci a pallié l'absence du numéro traditionnel durant plusieurs heures avec efficacité avant le retour à la normale en fin de journée.

Cet événement fut fort heureusement sans gravité, notamment grâce à la réactivité de mes services. Il m'a surtout permis de mesurer la difficulté d'entrer en contact avec des entreprises d'utilité publique et d'obtenir des informations et de la coopération lorsqu'une situation d'urgence se déclare.

#### **1.1.2.4. Inondations**

Le 2 juin 2016, la province de Luxembourg a été frappée par des événements climatiques de grande ampleur.

Des pluies torrentielles se sont en effet abattues sur le nord de la province provoquant des inondations extraordinaires, mais surtout dramatiques. Cette nuit-là, un homme, emporté par le torrent, a malheureusement trouvé la mort.

Plusieurs communes ayant été touchées, j'ai rapidement déclenché une phase provinciale et rassemblé la cellule de sécurité provinciale à Marche-en-Famenne pour y coordonner les services d'urgence et d'intervention.

Malgré le tragique dénouement, la gestion de cette crise fut une réussite (les conséquences auraient pu être bien plus dramatiques) notamment grâce à la parfaite collaboration du CRC-W qui, à ma demande, détacha l'un de ses agents au sein de mon Centre de Crise. Les informations que nous apporta cet agent (prévisions, niveaux des cours d'eau, débit, etc.) nous permirent de gérer la crise de façon optimale.

#### 1.1.2.5. Barrage Nisramont

Dans la soirée du 23 juin 2016, un incident s'est déclaré au barrage de Nisramont (La Roche-en-Ardenne).

Ce barrage alimente des châteaux d'eau qui eux-mêmes alimentent une dizaine de communes de la province de Luxembourg. Celles-ci ont été menacées d'une coupure d'eau.

La situation était donc critique puisque plusieurs entreprises stratégiques, utilisant notamment l'eau pour refroidir leurs machines, ainsi qu'un hôpital se trouvaient dans la zone concernée.

Fort heureusement, l'intervention de la Protection civile fut salutaire pour maintenir un niveau d'eau suffisant dans les différents châteaux d'eau.

Là encore j'ai mesuré toute la difficulté de collaborer avec des entreprises privées (la SWDE dans ce cas-ci).

Suite à ce second événement impliquant des entreprises d'utilité publique, j'ai pris la décision de provoquer une réunion rassemblant l'ensemble des « impétrants » actifs sur le territoire de la province de Luxembourg. Le but étant d'apprendre à connaître leur philosophie et leurs procédures de gestion de crise, mais également de leur faire comprendre le rôle joué par le Gouverneur en la matière.

#### 1.1.2.6. Grèves gardiens de prisons

Le mois de juin 2016 fut également marqué par la longue grève des gardiens de prisons.

La province de Luxembourg compte trois établissements pénitentiaires sur son territoire : Arlon, Marche et Saint-Hubert.

Durant cette crise, qui fut préoccupante pour mes services et moi-même, mais qui n'a pas requis le déclenchement d'une phase provinciale, la situation ne s'envenima qu'à Arlon où les détenus mirent plusieurs fois de feu à l'établissement, nécessitant ainsi l'intervention des pompiers de la Zone de secours Luxembourg.

À Marche-en-Famenne, grâce au régime particulier de la prison et à la bonne relation entretenue entre le Directeur et les détenus, la situation resta gérable, non sans un fort déploiement des forces de l'ordre (Zone de Police Famenne-Ardenne et Police fédérale) pour pallier l'absence des gardiens. Idem à Saint-Hubert où la composition de la population carcérale prêtait moins à l'inquiétude.

Plusieurs réunions et concertations téléphoniques avec les Directeurs de prisons, les Chefs de Corps des Zones de police concernée et le DirCo furent nécessaires pour coordonner les moyens limités mis à disposition par la Police fédérale.

En province de Luxembourg, aucun militaire ne fut envoyé dans les prisons.

Cette crise a permis aux gouverneurs de rencontrer à plusieurs reprises le ministre de Justice, Koen Geens. Ces entrevues nous ont entre autres permis de le sensibiliser à l'importance des plans internes dans les établissements pénitentiaires ainsi qu'à leurs mises à jour et à leur intégration dans les PGUI des communes concernées.

### **1.1.2.7. Blocages routiers – Foire de Libramont**

Le 22 juillet 2016, jour de l'inauguration officielle de la traditionnelle Foire de Libramont, des actions de protestation des agriculteurs étaient attendues.

Lors de plusieurs réunions préparatoires avec les membres de la cellule de sécurité communale, le Bourgmestre de Libramont et mes services, il avait été convenu que selon certains scénarii préétablis, l'autorité provinciale prendrait la main sur la gestion des événements.

Comme attendu et annoncé, les agriculteurs ont procédé à des blocages des ronds-points d'accès au site de la Foire.

La mobilité et le maintien de l'ordre ont été assurés en collaboration avec le Procureur du Roi, Damien Dillenbourg, et le Chef de corps de la Zone de police Centre-Ardenne, le Commissaire divisionnaire André Mathieu.

Durant toute la durée de la Foire, nous n'avons eu qu'à nous féliciter pour la parfaite collaboration entre le niveau provincial et communal. Cette entente fut très bénéfique pour tout le monde, y compris l'organisateur, très présent et très attentif aux questions de sécurité, si bien que nous renouvellerons l'expérience pour l'édition 2017 de la Foire de Libramont.

### **1.1.2.8. Intempéries hivernales**

Les événements neigeux de ce tout début d'année 2017 ont été gérés en comité de coordination. Cette réunion de la cellule provinciale de sécurité avait pour but de coordonner les moyens des services d'urgence et d'intervention en collaboration avec la Cellule d'Action Routière (CAR) de la Région wallonne.

En disposant des informations météorologiques de la Région wallonne et ayant connaissance de la stratégie et des moyens d'intervention des services mis en place par la CAR, notre comité de coordination a pu anticiper des événements qui, à cause de ces chutes de neige, auraient pu constituer une source de danger pour la population luxembourgeoise.

## **1.2. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE**

Dès mon entrée en fonction, j'ai tenu à mettre en place des relations étroites entre mon cabinet et les services du SPF Intérieur d'Arlon.

C'est ainsi que nous tenons des réunions hebdomadaires avec le Directeur f.f. du SPF Intérieur d'Arlon, Stéphane De Mul, accompagné de la responsable planification d'urgence, Anne Dalemans, et de la responsable du service Armes, Anne-Françoise Thiran.

De plus, il a été convenu d'un détachement d'un agent au sein de mon cabinet dans le cadre des crédits de coordination alloués par le SPF Intérieur.

## 1.2.1. Tutelles

### 1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg

Outre la tutelle légale que j'exerce sur la Zone de Secours Luxembourg, je travaille en étroite collaboration avec le responsable de la planification au sein de la zone, avec l'état-major pour la stratégie de la zone et la collaboration transprovinciale et transfrontalière et, enfin, avec l'école du feu que je préside.

En application de la loi du 14 janvier 2013 modifiant celle du 31 décembre 1963 sur la protection civile, j'ai été amené, faute d'accord des communes, à arrêter le montant des frais admissibles et à procéder à leur répartition.

### 1.2.1.2. Zones de Police

Conformément à la législation définissant le rôle et les missions des gouverneurs, j'exerce une tutelle sur le fonctionnement des polices locales de la province de Luxembourg.

Outre cet aspect de ma mission, j'ai également tenu à resserrer les liens avec le DirCo, le Commissaire divisionnaire Daniel Sommelette. Nous préparons notamment ensemble les points de sécurité mis à l'ordre du jour de la conférence des gouverneurs.

De plus, en collaboration avec le Procureur du Roi, nous réunissons les comités de concertation suivants :

- Task Force locale sur la radicalisation dans la province.
- Concertation des autorités provinciales et policières (Gouverneur, DirCo, DirJu, WPR, Chefs de corps des zones de police, chemins de fer et Procureur du Roi) :

Pour information, la concertation provinciale de sécurité a retenu trois axes de réflexion avec le Procureur général auprès de la Cour d'appel de Liège.

- 1) L'approbation du PPUI « Terro et Amok » et ses particularités en province de Luxembourg.
- 2) L'engagement des autorités administratives au sein des instances mises en place dans le cadre des accords de Tournai II (coopération policière avec la France) et définitions dans ce cadre de bassins de criminalité.
- 3) Priorités de la politique criminelle sur l'ensemble du territoire et intégration des politiques zonales.

- Commission CIC :

Les centres d'appels téléphoniques (100-101-112) sont actuellement tous rassemblés en un seul endroit à Arlon, dans le même bâtiment que le Centre de Crise provincial. Plusieurs initiatives concrètes de collaboration et d'échanges d'informations sont en cours.

Au sein de ces comités, nous procédons également à l'analyse systématique des notes communiquées par l'OCAM afin d'informer les autorités communales, essentiellement en matière d'organisation d'événements.

J'ai également fait partie du comité de sélection du nouveau Chef de corps de la Zone de Police sud-Luxembourg (13 juin 2016 et 24 janvier 2017).

Enfin, à la demande de plusieurs collègues de zones de police, j'ai initié une réflexion sur la possibilité de fusionner plusieurs d'entre elles.

### **1.2.2. Armes**

Dans la loi sur les armes du 9 juin 2006, toute personne qui souhaite acquérir une arme doit solliciter au préalable une autorisation auprès du gouverneur compétent pour son lieu de résidence. Ce sont pour les services fédéraux du gouverneur une charge importante et une responsabilité qui illustre la nécessité de traiter ces dossiers en toute indépendance.

Pour les services du SPF Intérieur qui m'assistent dans cette tâche, avec le soutien de mon officier de liaison pour certains cas, cela représente une charge de travail très importante.

En effet, pour l'année 2016, 1765 dossiers ont été traités.

### **1.2.3. Passeports**

Les services fédéraux des gouverneurs délivrent par délégation du ministre des Affaires étrangères des documents de voyages tels que des passeports ordinaires belges pour les Belges résidant à l'étranger dont la dernière commune de résidence se trouvait en province de Luxembourg et les titres de voyage pour les non-Belges qui bénéficient en Belgique d'un droit de séjour à durée indéterminée, d'une durée de validation de deux ans.

En 2016, nous avons délivré en province de Luxembourg 140 passeports belges, 93 titres de voyage réfugié, 3 titres de voyage étranger et 3 titres de voyage apatride.

### **1.2.4. Explosifs**

Chaque jour, je suis averti des transports d'armes, de munitions et d'explosifs qui traversent le territoire de la province de Luxembourg.

Cette information est capitale en situation de crise, par exemple pour interdire, lors des barrages routiers ou lors des intempéries hivernales, purement et simplement certains de ces transports.

Ceux-ci représentaient en effet à mes yeux un risque trop important au vu d'une situation déjà délicate.

### **1.2.5. Fonds Seveso**

Les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement fédéral en matière d'utilisation du fonds Seveso ont été suivies de près par mes services.

Aussi, nous avons proposé que ce fonds nous aide à financer des équipements mobiles pour les centres d'accueil de masse qui sont prévus dans le plan nucléaire.

## 1.2.6. Dérogations d'architectes

Dès mon entrée en fonction, et ce en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, j'ai décidé de durcir et d'objectiver, en respect de la législation en la matière, les dérogations d'architectes allouées aux personnes ne possédant pas le diplôme d'architecture.

Dorénavant, les demandeurs doivent prouver, diplôme à l'appui, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour pallier l'intervention d'un architecte reconnu. De plus, nous leur demandons de nous fournir leurs plans. Ceux-ci sont analysés par les services du SPF Intérieur.

Pour l'année 2016, 19 dérogations ont été octroyées, contre 45 pour l'année 2015 et 34 pour 2014.

## 1.2.7. Organisations sportives

### 1.2.7.1. Rallyes

La mission de contrôle de l'octroi des autorisations aux organisateurs d'épreuves de courses automobiles sur les routes du territoire de la province de Luxembourg a été confiée à mon Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon et mon officier de liaison, conformément à la législation définie par l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux rôles et missions des gouverneurs.

### 1.2.7.2. Courses cyclistes

La mission de contrôle de l'octroi des autorisations aux organisateurs d'épreuves cyclistes sur les routes du territoire de la province de Luxembourg a été confiée à mon Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, conformément à la législation définie par l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux rôles et missions des gouverneurs.

De manière plus ponctuelle, nous avons décidé de mettre sur pied dans les prochaines semaines une cellule d'analyse pour le passage du Tour de France 2017 par notre province. Si ce passage est éphémère (seules deux communes, Vielsalm et Gouvy, sont concernées), l'arrivée étant prévue à Longwy, nous risquons des problèmes de mobilité dans la zone des Trois Frontières.

Nous avons également proposé au Préfet de Meurthe-et-Moselle, Philippe Mahé, de collaborer entièrement avec leurs services sur cet événement.

## 1.2.8. Prisons

Outre les bases légales qui prévoient une visite de contrôle annuelle dans les prisons, la longue grève des gardiens de prison (voir point [1.1.2.6.](#)) a forcé l'ensemble des gouverneurs à suggérer au ministre de la Justice, Koen Geens, de revoir le sens et les objectifs de ces visites des établissements pénitentiaires.



Désormais, celles-ci seront orientées vers le contrôle des mesures de sécurité mises en place (planification d'urgence, gestion de crise et anticipation des périodes de sous-capacité de personnel).

J'ai donc entrepris, en compagnie de mon équipe de planification d'urgence, la visite des trois établissements pénitentiaires de la province de Luxembourg dès le premier semestre 2017, soit le 20 mars à Arlon, le 22 mars à Marche-en-Famenne et le 23 mars à Saint-Hubert. Lors de ces visites, l'accent a été mis sur l'existence et les composantes des PUI. L'objectif étant de les valider le plus rapidement possible afin qu'ils puissent être intégrés aux PGUI communaux des communes concernées.

### **1.2.9. Santé**

#### **1.2.9.1. COAMU**

La formation des médecins urgentistes, ou « filière blanche », a été très récemment réformée en province de Luxembourg.

Ces formations vont passer sous le giron de la Province de Luxembourg et de son Institut Provincial de Formations.

La demande de transferts d'agrément a été introduite auprès de la ministre de la Santé, Maggie De Block.

#### **1.2.9.2. Hélicoptères médicalisés**

En matière d'aides médicales d'urgence, tous les habitants de la province de Luxembourg ne sont malheureusement pas logés à la même enseigne.

En effet, les communes du nord de la province sont couvertes par le service de l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne (province de Liège). Un service dont ne bénéficient pas les communes du centre et du sud de la province en raison du coût trop important que constitueraient ces interventions héliportées.

Pour pallier ce manquement dans le sud de la province, un projet de collaboration avec une firme privée luxembourgeoise proposant des services de secours héliportés a vu le jour.

Ce projet, je le mène de front avec la Députée provinciale Thérèse Mahy et les représentants de l'aide médicale d'urgence.

#### **1.2.9.3. CPT-Lux**

Il existe dans chaque province un comité provincial pour la promotion du travail présidé par le gouverneur et dont la mission est de relayer, au niveau local, les actions de la Direction générale Humanisation du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. J'assume donc la présidence de ce comité, dénommé en province de Luxembourg « CPT-Lux », depuis mon entrée en fonction.

Le CPT-Lux organise de nombreuses formations et conférences en matière de prévention dont, en 2016, les suivantes :

- 27/06/16 : séance d'information « Prévention incendie sur le lieu du travail : Checklist pour les entreprises et autres astuces utiles » ;
- 22/09/16 : journée d'étude et de démonstration « Maintenance des bâtiments : Solutions très concrètes et innovantes pour travailler en hauteur en toute sécurité » ;
- 16/12/16 : matinée d'étude « Nouvelle tarification des services externes de prévention et de protection au travail ».

### **1.3. CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS**

Tous les premiers mercredis du mois, je participe, comme l'ensemble de mes collègues belges, à prendre part à la Conférence des gouverneurs organisée à Bruxelles par le Ministère de l'Intérieur.

Je considère ces réunions mensuelles comme essentielles dans mon travail de gouverneur. C'est en effet le lieu idéal pour échanger avec mes collègues au sujet de nombreuses thématiques en lien avec nos compétences fédérales, dont la sécurité civile qui nous a tous beaucoup occupés cette année.

Je suis donc un assidu de ces réunions. Je n'en ai d'ailleurs manqué qu'une à cause d'une mission en Chine.

## MATIÈRES RÉGIONALES

---

### 2.1. GESTION DE CRISE

Selon la répartition des compétences entre le pouvoir fédéral et le pouvoir régional, la Région wallonne est également un partenaire en matière de planification d'urgence et de gestion de crise.

En effet, les routes, les cours d'eau, les grands barrages et d'autres sont des matières relevant de l'expertise wallonne.

En cas d'incident, c'est donc le CRC-W qui prend la main. Pour autant, le Gouverneur et ses services restent compétents puisque tout incident peut avoir des répercussions dépassant les compétences du CRC-W.

Des contacts ont donc été pris pour coordonner au mieux l'implication des services du CRC-W avec notre cellule de sécurité provinciale.

Nous sommes donc allés à la rencontre du comité grands barrages, du CRC-W lui-même et du centre Perex pour leur expliquer nos procédures et discuter de la meilleure manière de collaborer avec eux en gestion de crise.

### 2.2. CELLULE ÉDUCATION PRÉVENTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'éducation et la prévention routière sont des matières régionales.

Par un Arrêté, le ministre Prévot a confié cette mission aux gouverneurs de province, leur allouant au passage un budget permettant de détacher deux policiers de leur zone pour les affecter à cette matière.

En province de Luxembourg, le recrutement de ces deux agents n'a pas encore abouti, malgré des appels à candidatures lancés à la fin de l'année 2016. Ces appels ont depuis été renouvelés.

Toutefois, afin de définir les lignes directrices du programme pédagogique, j'ai demandé à la Police fédérale de réaliser une étude des phénomènes accidentologie en province de Luxembourg, avec une attention particulière par les accidents impliquant les jeunes conducteurs.

### **2.3. SUPRACOMMUNALITÉ**

Conformément à la lettre de mission du ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, un rapport de supracommunalité a été communiqué au Gouvernement wallon.

Ce rapport vise à justifier l'utilisation de 20% du fond des provinces dans des projets de supracommunalité.

La province de Luxembourg a la particularité de ne posséder qu'une seule zone de secours correspondant à l'ensemble du territoire de la province.

Mais la Province de Luxembourg ne s'arrête pourtant pas là et continue à investir dans des projets retenant l'intérêt de l'ensemble des communes luxembourgeoises.

Outre les nombreux projets mis en place par le Collège et détaillés dans mon rapport, j'ai ainsi obtenu le détachement d'un agent provincial de niveau 1 qui se consacre exclusivement à l'aide aux communes en matière de planification d'urgence. Cet agent travaille au sein de mon cabinet depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **2.4. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE**

#### **2.4.1. Tutelles**

##### **2.4.1.1. CPAS**

La tutelle sur les budgets extraordinaires des Centres publics d'action sociale reste une prérogative des gouverneurs.

À ce sujet, mon prédécesseur, Bernard Caprasse, avait réalisé un travail, fruit d'une tournée dans l'ensemble des CPAS de la province, présentant un état des lieux de l'action sociale en province de Luxembourg.

J'ai donc profité de ma tournée des quarante-quatre communes pour rencontrer l'ensemble des présidents des CPAS luxembourgeois.

Ces rencontres m'ont permis de mettre à jour le travail de mon prédécesseur.

#### **2.4.1.2. Fabriques d'église**

Les gouverneurs exercent au nom du Gouvernement wallon une tutelle sur les fabriques d'église.

Ces dossiers sont gérés par l'administration décentralisée du SPW à Arlon.

#### **2.4.2. Receveurs régionaux**

Les receveurs régionaux sont nommés par le Gouverneur et exercent leurs attributions sous son autorité ou, par délégation, celle du Commissaire d'arrondissement.

Vingt-deux receveurs régionaux exercent sur le territoire de la province de Luxembourg. Ils sont chargés de la direction financière de trente-deux communes et de trente-quatre Centres publics d'action sociale ainsi que les zones de police.

#### **2.4.3. Calamités**

La sécheresse qui a frappé la Wallonie au printemps 2015 a été reconnue dans le courant de l'année 2016 comme calamité naturelle.

La Région wallonne, via le ministre de l'Agriculture, René Collin, a donc procédé à l'analyse des demandes de dédommagement introduites par les agriculteurs ayant souffert de cette sécheresse.

Des Arrêtés fixant le montant des dédommagements octroyés aux agriculteurs (environs 600) ont été pris.

En tant que Commissaire du Gouvernement wallon sur le territoire de la province de Luxembourg, j'ai signé l'ensemble des Arrêtés ainsi que les lettres explicatives les accompagnant.

Dix-neuf des vingt-deux communes concernées par ces dédommagements sont des communes luxembourgeoises : Arlon, Attert, Aubange, Chiny, Etalle, Fauvillers, Florenville, Habay, Léglise, Martelange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Vaux-sur-Sûre et Virton.

#### **2.4.4. Cité des métiers**

Dans un courrier daté du 16 novembre 2016, la ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, Éliane Tillieux, chargeait l'Instance Bassin EFE Luxembourg et la Direction Luxembourg du Forem d'instruire le dossier de cité des métiers pour la province de Luxembourg. Suite à ce courrier, une première réunion des acteurs de terrain (Enseignement, Forem, partenaires sociaux, Idelux et représentants des quatre principaux partis politiques de la province de Luxembourg) s'est tenue le 8 mars 2017 sous la coprésidence du Président Bassin Luxembourg, de la Directrice territoriale du Forem et du Gouverneur.

Les membres de ce groupe d'acteurs ont rédigé et approuvé une note de propositions concrètes quant au dispositif d'orientation et de formation à envisager pour la province de Luxembourg, projet innovant qui tiendra compte du caractère rural du territoire.

#### **2.4.5. Gardes champêtres**

Les gardes champêtres particuliers désignés par des particuliers ou des institutions publiques pour surveiller leurs propriétés, terrains de chasse ou de pêche, domaines, bâtiments ou installations doivent être agréés par le gouverneur (Art. 61 du code rural).

Cet agrément repose notamment sur le suivi de formations.

#### **2.4.6. Funérailles et sépultures**

Le Gouverneur de province intervient dans la matière des funérailles et sépultures en veillant à ce que les différentes administrations se coordonnent bien notamment lors de la création ou de l'extension de cimetières ou de crématorium.

L'art. L1232-3, al. 1 à 3, prévoit en effet que le Gouverneur de province rende un avis sur base des avis régionaux qu'il aura récolté dans le cadre de la procédure de création d'un centre cinéraire ou de cimetières. Cet avis précède le permis d'urbanisme octroyé par le fonctionnaire délégué. Dans ce cas, l'avis de la DGO3 sera essentiel.

L'intention du décret funérailles du 6 mars 2009 était de rendre un vrai rôle centralisateur aux gouverneurs de province concernant cette matière.

Dans le courant de l'année 2016, j'ai été à plusieurs reprises interpellé par un groupement de citoyens de la commune de Neufchâteau protestant contre le projet d'installation d'un nouveau crématorium dans le village de Longlier.

Or l'avis de la DGO3 n'a pas encore été rendu puisque le dossier n'a pas encore été officiellement introduit.

Je ne suis dès lors pas encore compétent sur ce dossier. C'est vers ce sens que j'ai orienté ma réponse à ces personnes.

J'ai tout de même pu constater une certaine méconnaissance de la législation en la matière, même de la part de certains mandataires.

### **2.5. COMITÉ STRATÉGIQUE**

Tout comme la Conférence des gouverneurs, le Comité stratégique est un rendez-vous mensuel incontournable pour les gouverneurs wallons.

C'est l'occasion pour nous de rencontrer le Gouvernement wallon afin de lui remonter nos difficultés et nos projets quant à aux compétences que nous confie la Région wallonne.

Ce lieu d'échange devrait à mon sens être valorisé davantage. Les cinq gouverneurs wallons mènent une réflexion commune à cet égard.

## MATIÈRES COMMUNAUTAIRES

---

À ce jour, je n'ai encore entretenu que très peu de contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement ne m'a mandaté pour aucun dossier.

Par contre, j'ai à plusieurs reprises rencontré le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard, afin d'envisager une collaboration plus performante.

### 3.1. ONE

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a pris de nouvelles mesures concernant les milieux d'accueil pour enfants.

Celles-ci prévoient de ne délivrer des chèques d'accueil uniquement aux travailleurs grand-ducaux dont les enfants fréquentent une crèche agréée par le Gouvernement grand-ducal. Ces crèches doivent pour recevoir l'agrément remplir toute une série de conditions dont la principale est l'éducation des enfants selon le modèle grand-ducal et, surtout, l'apprentissage de la langue nationale.

Pour beaucoup de crèches de la province de Luxembourg, surtout celles situées non loin des frontières, ces nouvelles mesures constituent une catastrophe puisque bon nombre de parents-travailleurs transfrontaliers décident de placer dorénavant leurs enfants dans une crèche grand-ducale pour bénéficier de ces chèques.

Certaines crèches de la province de Luxembourg se retrouvent donc avec un manque à gagner considérable. Plusieurs connaissent aujourd'hui de gros soucis financiers.



J'ai été à plusieurs reprises interpellé par des directrices de crèche à ce sujet.

Plusieurs contacts ont été pris avec l'antenne locale de l'ONE de Libramont.

J'ai également pris l'initiative d'interpeller la ministre de la Petite-Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Alda Greoli, pour lui relayer les inquiétudes de plusieurs directrices de crèches de la province de Luxembourg.

N'ayant constaté aucune avancée dans ce dossier durant plusieurs mois, j'ai repris l'initiative auprès de la ministre lui proposant de mener en son nom une table ronde avec les autorités grand-ducales.

## MATIÈRES PROVINCIALES

---

### 4.1. COLLÈGE

Conformément à l'article 61 du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, j'assiste aux Collèges provinciaux en tant que Commissaire du Gouvernement sans voix consultative ni délibérative.

En cas d'absence, je m'y fais représenter par mon Commissaire d'arrondissement.

### 4.2. CONSEIL

Conformément à l'Article 123 de la Loi provinciale du 30 avril 1836, j'assiste aux délibérations du Conseil provincial.

Comme me le permet ce même article de la Loi provinciale, j'y ai déjà pris trois fois la parole.

#### 4.2.1. Discours 27 février 2016

Le 26 février 2016 pour y prononcé un discours dans le cadre de mon entrée en fonction.

Ma volonté était d'exprimer devant l'ensemble des conseillers provinciaux ma volonté de travailler à leur côté pour le bien-être de la province et de ses habitants en faisant fi de toute appartenance politique.

Ce discours m'a aussi permis d'évoquer devant eux les problématiques et sujets qui m'étaient le plus chers et auxquels je souhaitais donner une priorité.

#### **4.2.2. Enjeux du 112**

Lors de la séance du Conseil provincial du 2 septembre 2016, soit la première suivant la coupure momentanée du numéro d'appel d'urgence en province de Luxembourg, j'ai sollicité auprès du Président du Conseil une prise de parole qui m'a été accordée.

Celle-ci m'a permis d'expliquer aux mandataires provinciaux les enjeux autour de ce numéro d'appel.

#### **4.2.3. Mercuriale**

C'est le 27 janvier 2017 que j'ai prononcé la traditionnelle mercuriale devant le Conseil provincial.

Celle-ci avait pour thématique les utopies en province de Luxembourg, faisant référence aux 500 ans de la publication de l'œuvre de Thomas More.

J'ai donc pu développer ce que je considère comme les principaux enjeux à moyen et long terme pour la province de Luxembourg.

### **4.3. CONFÉRENCE LUXEMBOURGEOISE DES ÉLUS**

Tous les trimestres se réunit la Conférence luxembourgeoise des Élus qui rassemble les mandataires, quel que soit leur niveau, de la province avec une coprésidence tournante.

En tant que gouverneur et bien que non-mandataire, j'assiste à ces conférences. Je participe même à l'élaboration des ordres du jour.

Il s'agit de l'occasion idéale pour moi de prendre la parole pour communiquer aux bourgmestres les informations relatives aux décisions du Gouvernement fédéral et du Gouvernement wallon.

Cela me permet également de faire le point sur les initiatives prises par la Cellule de sécurité provinciale au profit des communes et d'écouter leurs attentes et propositions en la matière, et de jouer le rôle d'interface entre les différents niveaux de pouvoir.

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE RÉSEAUX ET DE PARTENARIATS

---

### 5.1. PROTOCOLE

#### 5.1.1. Titres royaux

Le Gouverneur remet, au nom de Sa Majesté le Roi, les titres royaux aux associations fêtant leur cinquante années d'existence.

Je n'ai procédé à aucune remise de titre royal dans le courant de l'année 2016.

Par contre, trois ont déjà été remis en ce début 2017 :

- 8 février : « Royal » Cercle Terre de Neufchâteau
- 31 mars : « Royal » Cercle de Tir d'Arlon
- 28 avril : « Royal » Basket Club de Saint-Hubert

J'invite à chaque fois les représentants de ces clubs ou associations au Palais provincial d'Arlon pour une cérémonie officielle en présence du bourgmestre concerné.

Cette cérémonie permet de mettre à l'honneur des bénévoles méritants et leur offre bien souvent un beau coup de projecteur dans les médias locaux.

### 5.1.2. Te Deum du 21 juillet

Chaque année, le gouverneur s'associe au Commandement militaire de province pour l'organisation du Te Deum dans le chef-lieu.

À Arlon, la tradition veut que les cinq cultes et confessions (catholiques, protestant, musulmans, juifs, laïcs) participent de concert à cette cérémonie.

Cette particularité est très appréciée et représente à mes yeux un exemple de tolérance et d'ouverture d'esprit.

Pour mon premier Te Deum en tant que Gouverneur, j'ai eu l'honneur d'accueillir LLAARR la Princesse Astrid et le Prince Lorenz.

## 5.2. RELATIONS INTERNATIONALES

### 5.2.1. Visites d'Ambassadeurs

Lors de l'année 2016, j'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre d'Ambassadeurs accrédités en Belgique.

Deux ont été reçus officiellement en province de Luxembourg en 2016 :

- 15 juin : S.E. Vincenzo Grassi, Ambassadeur d'Italie ;
- 14 octobre : S.E. Rüdiger Lüdeking, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne.

J'ai également reçu de manière courtoise à dîner S.E. l'Ambassadeur d'Israël venue à Arlon pour un concert donné à la synagogue et S.E. Ivo Sramek, Ambassadeur de République tchèque venu inaugurer une exposition consacrée à Charles Quint à Arlon.

En d'autres occasions, j'ai également rencontré les Ambassadeurs du Japon, de France et des Pays-Bas. Sans compter les liens étroits que j'ai entretenus avec S.E. Thomas Antoine, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, travaillant aujourd'hui pour le Benelux, et qui a organisé bon nombre de rencontres avec les autorités grand-ducales, me permettant de nouer des contacts avec des membres du Gouvernement luxembourgeois sur des thèmes d'actualité tels que la mobilité, le terrorisme, la Grande Région, les soins médicaux, etc.

### 5.2.2. Voyages

#### 5.2.2.1. Jumelages avec la Chine et le Bénin

La province de Luxembourg entretient depuis de nombreuses années des jumelages avec les provinces du Heilongjiang (Chine) et du Zou (Bénin).

Je me suis donc rendu dans ces deux provinces au cours de l'année 2016 :

- Du 22 au 28 mai 2016 : Voyage à Pékin et Harbin en compagnie du ministre wallon de l'Agriculture et du Tourisme, René Collin ;

- Du 8 au 13 novembre 2016 : Voyage au Bénin en compagnie de la Députée provinciale Nathalie Heyard.

Outre ces deux missions à l'étranger, j'ai accueilli à plusieurs reprises des représentants de ces deux provinces :

- 2 avril 2016 : Accueil en compagnie du ministre fédéral de l'Agriculture, Willy Borsus, d'une délégation chinoise menée par le ministre chinois de l'Agriculture.
- 10 mai 2016 : Accueil d'une délégation chinoise venue rencontrer la Province de Luxembourg ;
- 2 juin 2016 : Accueil d'un représentant de la Province du Zou en compagnie du Collège provincial ;
- 22 juillet 2016 : Accueil d'une délégation chinoise à la Foire agricole de Libramont ;
- 25 novembre 2016 : Accueil d'une délégation menée par le Vice-Gouverneur du Heilongjiang.

#### **5.2.2.2. MIPIM**

Du 15 au 17 mars 2016, je me suis rendu à Cannes en compagnie des représentants de l'intercommunale Idelux pour le MIPIM.

### **5.2.3. Grande Région**

La province de Luxembourg, de par sa position géographique, entretient une relation toute particulière vis-à-vis de la Grande Région.

Cet espace transfrontalier représente à mes yeux une formidable opportunité de croissance et d'échanges.

Pour la province de Luxembourg, la Grande Région est un espace idéal pour le développement et les échanges autour de la culture. Pour nos jeunes, cet espace représente de remarquables perspectives d'emplois et de formations. Je considère d'ailleurs que l'apprentissage des langues et en particulier de l'allemand devient de plus en plus essentiel. Enfin, la Grande Région nous permet de dialoguer plus facilement avec nos voisins sur des problématiques communes du quotidien, par exemple la mobilité.

Mais la Grande Région permet surtout d'établir de meilleures collaborations en matière de sécurité.

Tous ces thèmes se retrouvent en réalité dans la Déclaration commune établie lors du Sommet de la Grande Région à Arlon sous la présidence de la Wallonie.

### **5.3. DEVOIR DE MÉMOIRE ET CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES**

En 2016, j'ai régulièrement pris part à des cérémonies de commémorations patriotiques. En tant que représentant de l'État, j'estime qu'il s'agit là d'un devoir.

La province de Luxembourg est également terriblement attachée aux Chasseurs ardennais qui sont, à juste le titre, souvent mis à l'honneur.

## **5.4. RÉCEPTIONS, COLLOQUES ET RELATIONS PUBLIQUES**

### **5.4.1. Présidence d'ASBL**

#### **5.4.1.1. RéseauLux**

Comme le faisait mon prédécesseur, Bernard Caprassé, j'assume la présidence de l'ASBL RéseauLux qui a pour objet de définir, évaluer et réitérer un projet de territoire pour la province de Luxembourg et en assurer ou en promouvoir la mise en œuvre.

#### **5.4.1.2. Godefroid**

Toujours comme le faisait mon prédécesseur, j'assume la présidence de l'ASBL des Godefroid qui, chaque année, décerne des prix par catégories aux Luxembourgeois méritants.

### **5.4.2. Colloque sur la planification d'urgence**

Suite à ma visite dans les quarante-quatre communes de la province de Luxembourg, il m'a paru évident qu'une information sur la planification d'urgence devait passer auprès des bourgmestres et des fonctionnaires planu.

Mes services, mon cabinet et moi-même avons donc organisé un grand colloque rassemblant plus de deux cents personnes le 7 novembre à Rouvroy en présence de personnalités telles que Jan Jambon, Vice-Premier ministre.

Cette journée fut le premier jalon posé des formations que nous dispensons désormais.

### **5.4.3. Colloques Grande Région**

La Grande Région étant l'une de mes principales préoccupations, mes collaborateurs et moi-même avons suivi plusieurs colloques traitant de ce sujet :

- 8 mars 2016 : lancement du programme Interreg V A
- 28 juin 2016 : collège des représentants personnels de la Grande Région
- 6 octobre 2016 : colloque des Policiers de la Grande Région
- 20 décembre 2016 : Sommet de la Grande Région à Arlon
- 16 mars 2017 : Présentation du projet Interreg SESAM'GR
- 6 avril 2017 : Colloque organisé par l'Institut de la Grande Région

#### **5.4.4. Maison des services publics**

Au vu de la désertification de plus en plus prononcée des services publics dans les zones rurales et donc en province de Luxembourg, le projet d'établir des « maisons des services publics » rassemblant en son sein plusieurs services publics est né dans l'esprit de certains mandataires.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours. J'ai moi-même visité le même type d'établissement lors de l'une de mes visites en Meurthe-et-Moselle.

Un groupe de mandataires de la province y retournera d'ailleurs ce 31 mai 2017.

#### **5.4.5. Campus ULg-Arlon**

##### **5.4.5.1. Comité stratégique du Campus d'Arlon**

Je participe en tant que gouverneur au comité stratégique du Campus ULg d'Arlon.

Cette antenne universitaire, la seule sur le sol de la province de Luxembourg, est d'une importance capitale à mes yeux pour notre province.

Lors de chacune de ces réunions, je défends donc farouchement le maintien de cette institution.

##### **5.4.5.2. Administrateur-Observateur de l'ULg**

Au vu de la présence sur le territoire de la province de Luxembourg d'un campus de l'ULg, je suis convié en qualité d'administrateur aux conseils d'administration et assemblées générales de l'ULg.

Au regard de l'importance que revêt cette implantation universitaire pour notre province, je me fais un point d'honneur à assister le plus régulièrement possible à ces réunions.

#### **5.4.6. Idelux**

En tant que Gouverneur de la province, je participe en qualité d'observateur non rémunéré au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'intercommunale Idelux.

#### **5.4.7. Marianne de Cristal**

En tant que gouverneur, j'ai été convié à prendre part au jury des Mariannes de Cristal, un prix récompensant chaque année une entreprise nouant d'excellentes relations commerciales avec la France.

C'est avec plaisir que j'ai donc pris part à la sélection de la Marianne de Cristal 2016 qui a récompensé une entreprise luxembourgeoise : Herman Haedwear.



#### 5.4.8. Confréries

Être gouverneur, c'est aussi participer et mettre en avant le folklore et la tradition locale.

Je suis très régulièrement sollicité par des confréries qui me proposent chaleureusement de m'introniser.

Afin de garder une objectivité dans les réponses sans pour autant alourdir excessivement mon agenda au détriment d'autres manifestations, j'ai décidé de répondre positivement à chaque invitation qui m'est formulée.

Toutefois, je ne procède qu'à deux intronisations par an. Un calendrier est donc établi par ordre chronologique d'arrivée des demandes.

## ORGANISATION INTERNE ET MOYENS

---

### 6.1. CABINET

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2008 relatif au secrétariat du gouverneur de province wallonne, mon cabinet se compose d'un attaché de niveau A et de deux agents d'exécution de niveau B.

Je bénéficie également du détachement du SPF Intérieur d'un agent de liaison.

J'ai également pris la décision d'intégrer à mon cabinet le Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, qui assure la fonction de chef de cabinet.

### 6.2. AGENT PROVINCIAL DÉTACHÉ

À ma demande, la Province de Luxembourg a détaché au sein de mon cabinet l'un de ses agents de niveau A.

Celui-ci est entièrement dédié à l'appui aux communes en matière de planification d'urgence et gestion de crise.

Par la création de ce poste de détachement, la Province de Luxembourg participe ainsi encore un peu plus à la supracommunalité.

### **6.3. OFFICIER DE LIAISON**

Grâce aux bonnes relations nouées et entretenues avec le DirCo, le Commissaire divisionnaire Daniel Sommelette, nous avons convenu ensemble de la nécessité tant pour mon cabinet que pour la Police fédérale de détacher un officier de liaison à mes côtés.

Le Commissaire Laurent Halleux remplit cette fonction depuis le début de l'année 2017. Il m'assiste dans tous les dossiers qui concernent les matières policières et permet d'établir un lien permanent avec les Chefs de corps des zones de police de la province de Luxembourg.

### **6.4. SITE INTERNET**

Lors de mon arrivée, mes services et moi-même avons procédé à une refonte complète du site internet du gouverneur de la province de Luxembourg.

J'ai souhaité axer celui-ci sur le service aux citoyens.

Outre les informations me concernant et les activités, les visiteurs peuvent y retrouver toutes les informations, dispositions légales, formulaires, contacts, etc. qui concernent les matières placées sous ma compétence.

### **6.5. COMMUNICATION**

Outre ce site internet, j'ai décidé de lancer une page Facebook et un compte Twitter attachés à ma fonction.

Ceux-ci permettent aux citoyens de la province de Luxembourg de se tenir au courant des activités que je mène, mais, surtout, ces réseaux sociaux me permettent de diffuser des informations capitales vers la population luxembourgeoise en situation de crise.